

Opposition/Au lendemain du discours de Jean Ping Moukagni-Iwangou appelle à "un supplément d'âme"

SM
Libreville/Gabon

LE président de "Union et Solidarité" (US), Jean-de-Dieu Moukagni-Iwangou a rejeté, hier, à travers une déclaration publiée dans les réseaux sociaux, l'appel à la confrontation lancé le week-end écoulé, par le leader de l'opposition Jean Ping.

«En alternative au coup de poing que je ne partage pas, ni que je n'injurie, j'appelle à un supplément d'âme», peut-on lire sur le compte Facebook de l'actuel ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur. Lui qui estime, à

propos du supplément d'âme, «qu'il est des limites éthiques qu'il ne faut jamais franchir. Même au nom du combat politique».

Ce sursaut républicain, à en croire, le président de "US" devrait permettre à ses anciens compagnons de lutte, de basculer "d'hommes politiques en hommes d'Etat". La différence étant que, pour lui, «les hommes politiques vivent de postures, irriguées à la pente de l'opinion, pour plaire aux esprits et pour ne pas rater les tendances et les opportunités. Ils ne pensent pas, ils veillent, à ce qui est attendu pour le dire, à ce qui est souhaité pour l'afficher».

S'agissant des hommes

d'Etat, il considère qu'ils «se sentent une responsabilité sociétale, qui leur commande de défricher la broussaille pour trouver la voie qui les invite à tailler dans le marbre pour fixer la norme. «ils regardent à l'horizon, où se trouve l'avenir. Ils bousculent les usages, qui passent, pour installer des codes, qui restent». Dans cette optique, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou a invité ses pairs à ce qu'il a appelé, "une nouvelle pratique politique, respectueuse de la différence".

Aussi, a-t-il soutenu, "la vacance au sommet de l'Etat agitée par les uns, l'indisponibilité temporaire érigée par les autres, tous au nom de la Consti-



Le président de l'US, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou.

Photo : Chris Oyame/ L'Union

tution, appelait un troisième tour éthique, dont la leçon nous enseigne désormais, que nul ne peut prospérer au Gabon en cherchant à tirer avan-

tage de la faiblesse de l'adversaire".

"Devant la maladie de l'autre, on ne sort pas les flûtes et les violons, pour disqualifier, on soutient et

on compatit, parce que la disqualification est opposable aux procédures, et la compassion est opposable aux hommes", a-t-il conclu.

Suite aux propos tenus par le Pr Léon Nzouba dans l'Union (samedi 15 et dimanche 16 décembre 2018)

Réaction de Jean-Norbert Diramba

SUITE aux propos tenus par monsieur Léon Nzouba, lors de son interview parue dans l'Union du 15 décembre 2018, je tiens à apporter un démenti catégorique car, l'objectif recherché par l'auteur des propos ici, je me rends compte, est tout simplement de nuire à ma personne. Dans ses déclarations, monsieur Nzouba affirme que, deux jours avant le vote (les 25 et 26 octobre 2018), j'ai battu campagne sur le thème relatif au décès du président de la République Ali Bongo Ondimba. Il indique, par ailleurs, que j'aurais dit : « Ali Bongo est décédé, et ne voyez plus Nzouba parce que c'est son ami, il n'aura plus rien. » Je réfute totalement ces affirmations qui ne sont pas de moi et défie monsieur Nzouba d'apporter les preuves de ses allégations, tout en me réservant le droit de l'ester en justice. L'éducation que j'ai reçue de mon père ne me permet pas de tenir ce genre de propos. J'aimerais dire à monsieur Léon Nzouba, à toutes fins utiles, que ces intrigues dont il est coutumier et qui relèvent d'une autre époque, ne pourront plus lui servir car,

nous ne sommes plus dans le même camp politique.

S'agissant de la décision rendue par la Cour constitutionnelle, relative à l'annulation de l'élection à l'issue de laquelle j'ai été déclaré élu, j'en ai pris acte et me suis interdit de la commenter par respect pour cette haute juridiction. Toutefois, devant les déclarations malveillantes de monsieur Nzouba, je me vois obligé d'éclairer l'opinion sur les faits par lui allégués devant la Cour. Ce dernier affirme que le jour du scrutin, j'ai distribué de l'argent de bureau en bureau et que c'est sur la base des vidéos, photos et des témoignages versés en appui de sa requête que la Cour constitutionnelle a rendu sa décision. Or, dans le dossier qui m'a été transmis, n'existent que :

une vidéo de moins de trois minutes, dans laquelle on voit mon représentant échanger avec les agents scrutateurs. Ce qui l'a amené à conclure que ce dernier s'est substitué au président du bureau de

vote ; deux procès-verbaux d'audition de deux de ses partisans, présidents des bureaux de



Jean-Norbert Diramba (LD)

Photo : Felicien Ndongo/ L'Union

vote, établis à sa demande deux semaines

après le scrutin par un huissier de justice, indi-

quant une distribution publique d'argent par

mon représentant d'un autre bureau de vote.

Il est à noter que tous ces faits allégués par monsieur Léon Nzouba ne sont consignés dans aucun procès-verbal de bureau de vote et encore moins dans celui de la commission électorale du premier arrondissement. Là encore, je défie monsieur Léon Nzouba d'apporter les vidéos et les photos me montrant en train de distribuer de l'argent comme il l'affirme.

SUPER PROMO SMARTPHONES POUR VOTRE FIN D'ANNÉE

4G

Accent Cameroon C6+ **45 000**

Ecran Extra Large : 5.5 HD
Android : 7.0

Nouveau

Accent Y3 **45 000**

4G

4G

X4 EBEN MOBILE **65 000**

90-600

3G

Accent U3 / 2018 **30 000**

35-600

4G

Baw MW40 **30 000**

4G

Accent Nubia 44 **12 000**

4G

3G

Alcatel OneTouch **5 000**

6-300

Avantages 1GO + 1H

Cle internet 3602D

5 000

6-300

Gabon Telecom